

Image not found or type unknown



Disponibilité sans invitation au reclassement

Par **Ben**, le **14/07/2010** à **17:05**

Bonjour,rnrn J'aimerais savoir s'il est envisageable de solliciter le tribunal administratif pour excès de pouvoir quand votre employeur vous place en disponibilité d'office pour raison de santé sans vous inviter préalablement à présenter une demande de reclassement comme le prévoit l'article 82 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Merci pour vos réponses précieuses.